

SERVICE DES SYSTEMES D'INFORMATION

Saisie des effectifs non médicaux des établissements

La saisie des effectifs non médicaux (y compris les sages-femmes) permet de constituer le **rapport annuel** d'exécution des actions de formation prévu au décret relatif à la Formation Professionnelle Tout au Long de la Vie.

Ces informations sont également nécessaires à la production des statistiques régionales et nationales alimentant notamment les rapports d'activité produits au siège.

Contacts :

Service Systèmes d'Information : Chantal FARAILL Service Contrôle interne : Lydie GRANDBLAISE



SOMMAIRE

1	PRINCIPE GENERAL DE SAISIE	3
2	ETABLISSEMENTS CONNECTES GESFORM EVOLUTION	4
3	ETABLISSEMENTS CONNECTES GESFORM3	4
4	ETABLISSEMENTS NON CONNECTES	4
5	EDITIONS DANS GESFORM EVOLUTION	5

1 Principe général de saisie

Les établissements doivent communiquer leurs effectifs rémunérés au 31 décembre.

- Les établissements connectés Gesform Evolution saisissent leurs effectifs par le menu REFERENTIEL / Etablissement.
- Les établissements connectés Gesform3 saisissent leurs effectifs dans GESFORM3 (début janvier, un mail leur est transmis par le siège afin de leur indiquer la marche à suivre). Une fois saisies, les données sont ensuite transmises automatiquement dans GESFORM EVOLUTION.
- > Pour les *établissements non connectés*, deux possibilités sont offertes :
 - 1. Saisie sur extranet avec intégration automatique dans GESFORM EVOLUTION.
 - 2. L'établissement transmet un formulaire à la délégation régionale qui enregistre alors les données dans GESFORM EVOLUTION.



Afin d'informer vos établissements non connectés, deux modèles de courrier (adhérent/non adhérent), ainsi que le formulaire, vous ont été transmis par mail.

Le planning à respecter concernant la saisie des effectifs et la préparation des statistiques est le suivant :

Tâches	Période
Envoi courrier aux	Fin décembre, début janvier
établissements <u>non connectés</u>	
par la délégation	(Date limite de saisie indiquée
	sur le courrier : 31 janvier)
Traitement des statistiques	Date butoir : 15 février
CFP	
Traitement des statistiques	Date butoir : 1 ^{er} mars
PLAN	



2 Etablissements connectés Gesform Evolution

Les établissements saisissent leurs effectifs par le menu REFERENTIEL/ Etablissement : dans la fiche Ets, accéder à l'onglet Effectifs. Sélectionner l'exercice puis cliquer sur le bouton « Modifier l'effectif ».

Dans le tableau, doit être renseigné obligatoirement le nombre d'agents physiques, colonne Eff. Pour les équivalents temps plein (ETP), vous renseignez uniquement le total pour l'établissement. Y inclure les emplois aidés.

3 Etablissements connectés Gesform3

Les établissements saisissent leurs effectifs dans l'application Gesform3. Ils sont récupérés dans Plan via les lots de transmission, puis dans Gesform Evolution tous les soirs.

La Délégation a la possibilité de saisir les effectifs dans Gesform Evolution. Mais toute saisie ultérieure par l'établissement écrasera la saisie de la délégation.

4 Etablissements non connectés

Deux possibilités de saisie :

- L'établissement saisit ses effectifs non médicaux via la plateforme extranet. Le service SI transmet ensuite ces informations dans Gesform Evolution (via PLAN).
 Si vous souhaitez guider l'établissement dans la saisie, l'adresse de la plate-forme est : https://extranet.anfh.fr/effectifs/
 - Identifiant : le code ETS : <XXXXX> (ex : ALP101)
 - Mot de passe : ANFH suivi des 3 chiffres du code ETS (ex : ANFH101)
- A partir d'un formulaire rempli par l'établissement, la délégation utilise la procédure de saisie dans Gesform Evolution : <u>Accès</u> : <<u>Menu</u> >, <<u>Référentiel</u>>, <<u>Etablissements</u>>. Accéder à l'onglet Effectifs

Rubrique Exercice : renseigner 2018 pour l'exercice des statistiques. La saisie concerne les effectifs au 31/12/2018.

Cliquer ensuite sur le bouton « Modifier l'effectif ».

Dans le tableau, doit être renseigné obligatoirement le nombre d'agents physiques, colonne Eff. Pour les équivalents temps plein (ETP), vous renseignez uniquement le total pour l'établissement (encadré en rouge ci-dessous) : inclure dans ce total les emplois aidés.

10			(inc			_
1	-	_	Concession of the local division of the loca			_
And in case of the local division of the loc	_		0			
100000	1000		100			
A STREET, STRE	-			_		_
100000000000000000000000000000000000000	-		_		-	-
A						

• ••	11. C
Suctomor	d'Intormation
JVSLEIHES	<i>u muunumuuu</i>
-,	

Exercice :			2018							•	
Femmes											
Effectif / Catégorie Professionelle	Direction (A)		Cad	Cadre (B)		Exécution (C)		Autres		Hors Classe	
	≎ Eff.	\$ ETP	≎ Eff.	\$ ETP	≎ Eff.	\$ ETP	≎ Eff.	\$ ETP	≎ Eff.	\$ ETP	\$ Eff.
Direction et Admin.	1		1		1						1
Services de Soins					49						1
Educatifs et Sociaux											
Médico-Techniques											
Techniques Ouvriers					2						
Emplois Aidés					3						

Total Equivalent Temps Plein (ETP : Hommes + Femmes) = 70

Cet onglet concerne uniquement les effectifs non médicaux. Les effectifs médicaux seront, sauf cas particuliers (EHPAD, etc.), repris à partir de la SAE.

5 Editions dans GESFORM EVOLUTION

Edition d'un état vous permettant de vérifier que les effectifs sont bien enregistrés sur l'exercice.

<u>Accès</u> : <Menu >, <Réferentiel>, <Editions>, <Edition des effectifs> : Sélectionner l'exercice



Sestorm

- Délégations Régionales : POITOU-CHARENTES - Exercice civil : 2012

Etablissement	Connecté	Adhésion Plan	Exercice civil	Effectif	Effectif ETP
POI001 - MR AIGRE	N	0	2012	63	54,80
POI002 - CH D'ANGOULEME - SAINT MICHEL	N	o	2012	2230	2 113,55
POI003 - CH Camille CLAUDEL - LA COURONNE	Ν	0	2012	906	862,00